



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du Mercredi 6 juin 2007**

Date de la convocation 29 mai 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes à Paulhan
<b>Présents :</b>  M. Bernard SOTO, Président de la séance MM Jean Noël SATGER, JM FERRIERES, Aspiran Mme Françoise REVERTE, Aspiran MM Francis GAIRAUD, Alain MATHIEU, Cabrières M Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN Mme Maryse FLORENTIN, M Xavier GARCIA, Canet M Jean Claude LACROIX, Ceyras MM Alain CAZORLA, Gilbert GARROFE M Henri SOBELLA, Clermont l'Hérault M Bernard FABREGUETTES, Clermont l'Hérault Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault M Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès M André RUAS, Lieuran Cabrières MM Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mérifons MM François LIEB, Jean Louis LACROIX, Nébian M Guilhem DARDE, Mme Noël GROS Octon MM Jean Jacques LEBREAU, Jean Luc BIROUSTE MM Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan MM Christian BILHAC, Joël AZAM, Péret M Jacques MONTAGNE, Péret Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc M Pierre MAROUILLAT, Usclas D'Hérault M Bernard KOHN, Villeneuve		<b>Procurations :</b>  M. Robert ARNOU à M. Jean Jacques LEBREAU M. Jean Luc GABORIT à M. Jean Claude LACROIX M. René GALTIER à M. Alain CAZORLA Mme Marie Hélène GUERRE à M Gilbert GARROFE M. Gérard SAEZ à M. Alain MATHIEU Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER

### **Motion de soutien du Conseil Communautaire à l'association « Vieillir chez soi en Cœur d'Hérault » pour la création d'un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)**

L'association « Vieillir chez soi en Cœur d'Hérault », dont le siège social est situé à Paulhan, a déposé, le 26 février 2007, un dossier de création d'un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) auprès des services de l'Etat.

Considérant qu'un tel dispositif représente un outil de cohésion sociale et de solidarité en permettant le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie, évitant ainsi l'hospitalisation ou le placement en structure d'hébergement,

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur SOTO, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE**

**APPORTE** son soutien à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le Président de la  
Communauté de Communes

Bernard SOTO